



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue à huis-clos, le lundi 16 mars 2020, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

### **Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

### **Absences motivées**

Monsieur Jean Leclerc, conseiller  
Madame Diane Pinet, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

## **1. OUVERTURE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 19H50.

Suite aux modalités temporaires, énoncées dans un arrêté ministériel publié aujourd'hui en lien avec la pandémie de la COVID-19, visant à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes, le maire précise que les membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent ont statué que la séance ordinaire du lundi 16 mars 2020 à 19H30 se déroulera à huis clos.

Il fait mention que l'enregistrement audio de la séance sera disponible gratuitement à ceux et à celles qui en feront la demande.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

*Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.*

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 et de la séance extraordinaire du 27 février 2020**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 29 février 2020
  - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / février 2020
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – MARS 2020 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 État des résultats au 28 février 2020
  - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2020
  - 7.3 MAMH – Approbation du Règlement no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout sectoriel et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$
8. **Avis de motion et présentation des projets**
  - 8.1 Projet de Règlement no 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
  - 10.1 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

- 10.2 Avril, mois de la jonquille
  - 10.3 École Louis-Jobin – Album des finissants – Achat d'un espace publicité
  - 10.4 Aide financière – Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf
  11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  13. **Deuxième période de questions**
  14. **Clôture de la séance**
  15. **Levée de l'assemblée**
- 

20-03-048

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 17 FÉVRIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2020**

Séance ordinaire du 17 février 2020

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-049

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020.

Séance extraordinaire du 27 février 2020

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-050

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2020.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 13 mars 2020 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 29 FÉVRIER 2020**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 29 février 2020.

20-03-051 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 29 février 2020 soit adopté tel que lu.

**6.2** APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2020

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2020 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 174 403.66 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2020</b>	
DÉPENSES	<b>159 011.79 \$</b>
SALAIRES	<b>15 391.87 \$</b>

20-03-052 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de février 2020 soient adoptés tels que présentés.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MARS 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2020.

20-03-053 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de mars 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 60 374.08 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 60 374.08 \$.

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1** État des résultats au 29 février 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, l'État des résultats au 29 février 2020.

**7.2** Liste des permis émis pour le mois de février 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de février 2020.

		<b>année 2020</b>
	Janvier	5 000 \$
	Février	535 648 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>540 648 \$</b>

**7.3** MAMH – Approbation du Règlement no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout sectoriel et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$

Le conseil de Ville de Lac Sergent a adopté le 20 janvier 2020, le règlement numéro 374-19 : Règlement ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout sectoriel et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000 \$.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le 3 mars 2020 ce même règlement.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

---

## 8. AVIS DE MOTION

### 8.1 Projet de Règlement no 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but d'établir les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la ville de Lac-Sergent.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**Fait à Lac-Sergent, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2020**

---

## 9. RÈGLEMENTS

## 10. RÉSOLUTIONS

### 10.1 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

**ATTENDU** que la MRC de Portneuf a débuté, l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**ATTENDU** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC de Portneuf, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

**ATTENDU** que le conseil de ville a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

**ATTENDU** que les municipalités desservies par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, soit la municipalité de Saint-Léonard et la Ville de Lac-Sergent, ont reçu également des copies du rapport et en approuvent son contenu;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-054

**QUE** le Conseil de la Ville de Lac-Sergent adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire pour l'an 2 (2019), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

### 10.2 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-055

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAC-SERGENT ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

10.3 École Louis-Jobin – Album des finissants – Achat d'un espace publicité

**CONSIDÉRANT** que le Comité du Gala de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour la réalisation de la 28<sup>e</sup> édition de l'album des finissants du secondaire V;

**CONSIDÉRANT QUE** des élèves de Lac-Sergent fréquentent cette école;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-056

**DE** verser une somme de trente-cinq (35) dollars à l'école secondaire Louis-Jobin pour l'achat d'un espace publicité.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.4 Aide financière – Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf

**ATTENDU QUE** la Fondation d'aide aux sports amateurs de Portneuf (FASAP) a comme mission de venir en aide financièrement aux athlètes de la région de Portneuf qui performant dans une discipline reconnue et encourager la pratique du sport amateur;

**ATTENDU QUE** la Fondation a comme objectifs de souligner la poursuite d'objectifs d'excellence chez les athlètes amateurs de Portneuf et d'aider financièrement les athlètes amateurs afin de favoriser l'atteinte de performances sportives de niveau provincial, national ou international.

**CONSIDÉRANT QUE** la FASAP a aidé financièrement certains athlètes du lac Sergent ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** par les membres présents

20-03-057

**QUE** la Ville de Lac-Sergent verse une somme de cent (100) dollars à la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

## **11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 Monsieur le maire avise les citoyens sur l'état de la situation en lien avec le COVID-19.**

- Si vous avez besoin de communiquer avec la Ville, et afin de minimiser les visites à l'hôtel de ville, nous vous invitons à utiliser nos services téléphoniques ou le courriel : 418 875-4854 et [direction@villelacsergent.com](mailto:direction@villelacsergent.com);
- Conformément aux directives du gouvernement du Québec, la Ville de Lac-Sergent ferme l'ensemble de ses infrastructures de sports et de loisirs jusqu'à nouvel ordre;
- Consignes et recommandations : La Ville demande à la population de suivre les recommandations énoncées par le gouvernement du Québec, dans les outils mis à la disposition (voir liens ci-dessous). Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consulter les liens suivants :
- [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus);
- <https://www.ciusss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectueuses/coronavirus>

## **12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

## **13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-03-

**QUE** la séance soit levée à 20H13.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière